



*Unir les associations pour développer les solidarités*

**Monsieur Georges Siffredi,**  
*Président par intérim du*  
*Conseil départemental*  
*des Hauts-de-Seine*  
Hôtel du département  
2-16 boulevard Soufflot  
92015 Nanterre Cedex

Paris, le 30 avril 2020

**Objet : Versement d'une prime à tous les professionnels des secteurs social et médico-social mobilisés durant la crise COVID-19**

Réf. : DG / AP – 2020 - 040

Monsieur le Président,

Le 15 avril dernier, Edouard Philippe a annoncé l'extension de la prime destinée aux agents des établissements hospitaliers, aux professionnels des EHPAD et des SAAD engagés dans la lutte contre le covid-19.

Si l'Uriopss Île-de-France se félicite de cette annonce qui reconnaît la mobilisation exceptionnelle des professionnels accompagnant nos aînés, à domicile comme en établissement, nous demandons à ce que cette mesure bénéficie à l'ensemble du personnel des secteurs du handicap et du social. La gratification de ceux que le Président de la République a salué comme la « *deuxième ligne de front* » face au virus ne doit pas rester seulement honorifique.

Limiter le versement de cette prime à une certaine catégorie de personnels, c'est oublier l'ensemble des salariés des secteurs sociaux et médico-sociaux au contact des publics les plus fragiles : enfants, jeunes, adultes de l'aide sociale à l'enfance, personnes en situation de handicap, personnes sans domicile, migrants et majeurs protégés. Ces professionnels ont été confrontés aux mêmes risques de contamination. Ils ont néanmoins poursuivi avec détermination leur engagement en dépit du manque criant d'équipements de protection, de l'absence de dépistage, tout ceci dans les conditions de travail fortement dégradées que nous connaissons.

Il ne faudrait pas laisser penser que le travail des uns est plus indispensable que celui des autres. C'est pourquoi, il est essentiel que l'ensemble des personnels franciliens des secteurs du médico-social et du social, particulièrement mobilisés par cette crise inédite, puisse bénéficier de cette prime pour un montant identique à celle des personnels soignants :

**UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX**

Association reconnue d'utilité publique

Maison des Associations de Solidarité

16 rue des Terres au Curé - 75013 PARIS

Tél. : 01 44 93 27 00

Site : <http://www.uriopss-idf.fr>

Réseaux sociaux :   

- **Une prime symbolique** pour reconnaître l'investissement et l'engagement de ces professionnels tout au long de la crise et la dette de la Nation à leur endroit, qu'il s'agisse d'un financement par l'Etat ou les collectivités territoriales.
- **Une prime sur financement public** pour ne pas favoriser les salariés des associations en mesure de financer la prime sur leur fonds propres, au détriment des personnels des associations plus modestes. En ce sens, le versement de la prime ne doit pas peser sur l'équilibre budgétaire des structures. Si certaines ont pris l'initiative d'effectuer un versement à leurs salariés, dans le respect de l'autonomie de gestion qui est la leur, d'autres n'ont pas la capacité financière pour le faire.
- **Une prime identique entre les agents publics et les salariés des associations** : tous assurent des missions d'intérêt général autorisées et financées par les pouvoirs publics et conformément à leurs orientations. Et pourtant, certains départements se sont déjà engagés au versement de la prime auprès de leurs services en régie, sans en faire bénéficier les associations.
- **Une prime discrétionnaire** pour gratifier l'ensemble des salariés mobilisés par la crise.

La pandémie que nous traversons aura des répercussions profondes sur la vie de nos structures. À cet égard, la prime ne constitue qu'un préalable, à la fois indispensable et insuffisant, à la nécessaire réflexion sur la revalorisation des métiers des secteurs sociaux et médico-sociaux. Ces personnels se heurtent depuis de nombreuses années à une dégradation de leurs conditions de travail.

Cette pénibilité sera encore accrue dans les prochaines semaines alors que se prépare le déconfinement, avec le risque d'une seconde vague et que les congés d'été approchent. Ainsi, les services de protection de l'enfance, où de nombreux jeunes resteront dans les structures, faute de réouverture certaine des centres de loisirs et de vacances, continueront à être fortement mobilisés, limitant la possibilité pour les salariés de prendre des congés.

Il est nécessaire que l'ensemble des chefs de file de la politique sociale et médico-sociale d'Île-de-France assurent aux professionnels la reconnaissance de leur engagement.

L'Uriopss Île-de-France se tient à votre disposition pour envisager ensemble les modalités de versement d'une prime COVID-19.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



**Daniel GOLDBERG**  
*Président de l'Uriopss Île-de-France*